

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 25 février.
Le Conseil Municipal de la commune de PALLUAUD
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous
La Présidence de Monsieur ANDREU, Maire**

Date de la convocation : 20 février 2025

**PRESENTS : ANDREU Michel, VIGNERON Jacky, FORGERON Patrice,
DIGIEAUD Sylvie, Susan GARBER, DESAIX Jean-Jacques, LE MERCIER
Jean-Pierre, VERNINAS Aurélie.**

**ABSENTS EXCUSES : ARCHAT Cédric, ROUCHON Marie, RASPIENGEAS
Lionel**

Secrétaire de séance : VIGNERON Jacky

L'ordre du jour était le suivant :

- Bar-Restaurant
- Vote du compte de gestion et compte administratif assainissement
- Vote du compte de gestion et compte administratif commune

En préalable Monsieur le Maire demande que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- Emplacement de la bâche à incendie

Cette demande est adoptée à l'unanimité

1. Le procès-verbal du 29 janvier 2025 est adopté

2. Bar -restaurant

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur MARMIN, gérant de la SAS La Marmite est en liquidation judiciaire en date du 06 février 2025. La commune doit déposer une déclaration de créances auprès du liquidateur, la date butoir est fixée au 14 avril 2025.

3. Approbation du Compte de gestion 2024 pour le budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, Monsieur PEZE, ayant exercé du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation du compte : administratif pour budget assainissement 2024, affectation des résultats.

Considérant qu'il n'y a aucune discordance entre les écritures reprises par Monsieur le Receveur et les écritures ordonnancées par Monsieur le Maire ;
Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte de gestion, établi par le Comptable.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif reprenant l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice soit celui de 2024. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2024

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	12 938.88
Recettes d'investissement :	11 938.88
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 118.49
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 soit un déficit de - 2 167.88) :	- 2 286.37

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	17 042.64
Recettes de fonctionnement :	20 334.95
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 3 292.31

Part affectée à l'invest, crédit au cpte 1068 exercice 2023	-2 167.88
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 soit 1 excédent de + 21 014.14)	+22 138.57

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote,

Madame Susan GARBER est désignée alors pour présider la séance

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte administratif 2024
- Décide d'affecter de la manière suivante l'excédent de fonctionnement qui ressort à la fin de l'exercice.
 - Investissement recettes compte 1068 : 2 286.37
 - Investissement dépenses compte 001 : 2 286.37
 - Fonctionnement recettes compte 002 : 19 852.20

5. Approbation du Compte de gestion 2024 pour la commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, Monsieur PEZE, ayant exercé du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Approbation du compte : administratif pour budget commune 2024, affectation des résultats.

Considérant qu'il n'y a aucune discordance entre les écritures reprises par Monsieur le Receveur et les écritures ordonnancées par Monsieur le Maire ;
Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte de gestion, établi par le Comptable.

Monsieur le Maire présente ensuite le Compte Administratif reprenant l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice soit celui de 2024. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2024.

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	134 193.80
Recettes d'investissement :	27 919.06
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 106 274.74
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 soit un excédent de 154 498.52)	+ 48 223.78
Reste à réaliser 2023 dépenses	12 500.00
Restes à réaliser 2023 recettes	

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	187 949.26
Recettes de fonctionnement :	236 585.05
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 48 635.79
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 soit : + 82 728.96)	+ 131 364.75

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote,

Madame Susan GARBER est désignée alors pour présider la séance

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte administratif 2024
- Décide d'affecter de la manière suivante l'excédent de fonctionnement qui ressort à la fin de l'exercice.
 - Investissement recettes compte 1068 : 0
 - Investissement recettes compte 001 : 48 223.78
 - Fonctionnement recettes compte 002 : 131 364.75

7. Emplacement de la bâche à incendie. (Garage Yonnet)

Une bâche incendie de 240 m³ doit être installée à proximité du garage. Le permis de construire a été délivré avec cette condition.

Trois emplacements peuvent être envisagés

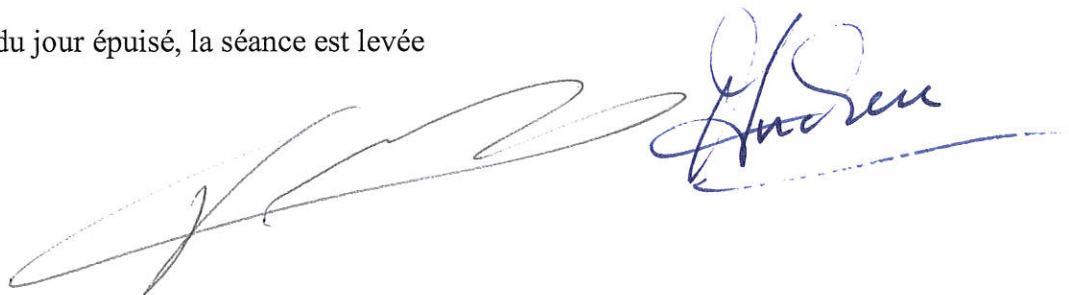
- A côté du cimetière sous reverse de travaux de terrassement importants.
- Sur le terrain situé en face du garage, 205 route de Villebois, terrassement important
- Le long de la maison, 245 route de Villebois

Après examen des devis, ces trois emplacements seront examinés avec le SDIS ;

8. Questions diverses

- Pigeons
Présents dans le grenier de la nouvelle mairie, les accès seront fermés
- Inondations, route de la Dordogne
Les pompiers sont intervenus suite à un pluvial bouché. L'ADA responsable de la voirie traite le problème.
- Poêle à pétrole
Monsieur Le Maire rappelle les dangers sanitaires liés à ce type de chauffage et le bilan carbone désastreux. Compte tenu de l'usage restreint du local, il demande d'utiliser le radiateur électrique en veillant à l'éteindre après usage.
- Le sapin situé à côté de l'église devra être élagué ou abattu pour permettre les travaux
- Table pique-nique
- Congélateurs

Ordre du jour épuisé, la séance est levée

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is long and flowing, while the one on the right is more compact and stylized.